

Collecte continue de données qualitatives sur les opinions des Canadiens – février 2021

Sommaire

**Rédigé pour le compte du Bureau du Conseil privé**

Fournisseur : The Strategic Counsel

Numéro de contrat : 35035-182346/001/CY

Valeur du contrat : 1 618 838,00 $

Date d’octroi du contrat : 18 décembre 2020

Date de livraison : 13 avril 2021

Numéro d’enregistrement : POR-005-19

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport, prière d’écrire à [por-rop@pco-bcp.ca](mailto:por-rop@pco-bcp.ca)

This report is also available in English



Résumé

# Introduction

Le Secrétariat des communications et des consultations du Bureau du Conseil privé (BCP) a confié à The Strategic Counsel (TSC) le mandat de mener des cycles de recherche par groupe de discussion auprès de membres du public un peu partout au pays, portant sur des enjeux, des événements et des initiatives stratégiques de premier plan liés au gouvernement du Canada.

L’objectif général de ce programme de recherche qualitative se décline en trois volets : analyser les dimensions et les facteurs d’influence de l’opinion publique sur les plus importants enjeux auxquels le pays est confronté; évaluer les perceptions et les attentes relatives aux mesures et aux priorités du gouvernement fédéral; orienter l’élaboration des communications du gouvernement du Canada pour qu’elles continuent de s’harmoniser avec les points de vue des Canadiennes et des Canadiens et leurs besoins en matière d’information, tout en demeurant claires et à faciles comprendre.

La recherche vise à aider le Secrétariat des communications et des consultations du BCP à remplir son mandat, qui consiste à soutenir le bureau du premier ministre dans la coordination des communications du gouvernement. Plus particulièrement, la recherche permettra de s’assurer que le BCP reste au fait des tendances émergentes et de l’opinion des Canadiens sur les enjeux de macro-niveau qui intéressent le gouvernement.

Le présent rapport dévoile les conclusions qui ressortent de douze groupes de discussion en ligne organisés entre le 2 et le 25 février 2021 dans de nombreuses localités du pays, au Canada atlantique, au Québec, en Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique. Les détails concernant les lieux, le recrutement et la composition des groupes figurent ci-après.

Ce cycle de groupes de discussion, tenu alors que la pandémie se poursuivait au Canada, a fait une large place à la COVID-19. Il a été l’occasion d’examiner à fond divers sujets connexes, notamment ce que les Canadiens entendaient au sujet du gouvernement fédéral dans l’actualité, comment ils voyaient la pandémie et en quoi cela influençait leurs comportements, et ce qu’ils pensaient de la performance du gouvernement durant cette période. Il a également été question du déploiement vaccinal au Canada – y compris les intentions de se faire vacciner ou non, et les raisons expliquant les réticences à ce sujet – et des opinions des participants en ce qui concerne l’achat et la distribution de vaccins par le gouvernement fédéral et le calendrier de vaccination prévu.

Les bénéficiaires de l’assurance-emploi et des prestations de relance ont discuté du remboursement de la Prestation canadienne d’urgence (PCU), et les jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara, de l’efficacité des concepts d’affiches sur les codes QR d’Alerte COVID. D’autres discussions ont eu lieu dans certains sous-groupes (les parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan et les résidents de grandes villes de la Colombie-Britannique fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque) pour effectuer un essai pilote d’une publicité vidéo sur la COVID-19.

Outre la pandémie, les discussions ont englobé d’autres sujets comme la situation du français, les questions autochtones, l’itinérance, la haine sur Internet, les services de garde, le transport en commun, les toxines, les enjeux environnementaux et les peines minimales obligatoires.

Soulignons que les résultats de la présente étude doivent être interprétés avec prudence, les conclusions d’une recherche qualitative étant de nature directionnelle et ne pouvant être attribuées à l’ensemble de la population à l’étude avec un quelconque degré de certitude.

# Méthodologie

**Aperçu des groupes**

Public cible

* Les participants étaient des résidents canadiens âgés de 18 ans et plus.
* Les groupes ont été formés en fonction du lieu.
* Pour certains groupes, les répondants appartenaient à un segment précis de la population. Il s’agissait de parents qui envoyaient leurs enfants à la garderie ou envisageaient de le faire d’ici douze mois, de parents d’enfants d’âge scolaire, de personnes qui hésitaient à se faire vacciner, de bénéficiaires de l’assurance-emploi ou de prestations de relance, d’Autochtones, de jeunes adultes (18 à 30 ans) et de personnes fatiguées de la COVID-19 et présentant des comportements plus à risque.

**Approche détaillée**

* Douze groupes de discussion ont eu lieu dans diverses régions du Canada.
* Trois groupes se composaient de membres de la population générale habitant de petites villes ontariennes, la Grande région de Montréal (GRM) et de grandes villes du Canada atlantique.
* Les neuf autres groupes représentaient des segments de population particuliers :
  + Des parents de la grande région de Vancouver qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire d’ici douze mois;
  + Des personnes réticentes à la vaccination qui résident dans de grandes villes et des villes de taille moyenne du Québec ainsi qu’en Alberta;
  + Des Autochtones du Québec;
  + Des bénéficiaires de l’assurance-emploi ou de prestations de relance habitant au Manitoba;
  + De jeunes adultes (18 à 30 ans) de la région de Hamilton-Niagara, en Ontario;
  + Des parents d’élèves (prématernelle à la 12e année) habitant de grandes villes de la Saskatchewan;
  + Des personnes fatiguées de la COVID-19 et ayant des comportements plus risqués qui résident dans de grandes villes de la Colombie-Britannique ainsi qu’à Kitchener et dans le sud-ouest de l’Ontario.
* Les groupes tenus au Québec ont été animés en français, à l’exception du groupe composé d’Autochtones. Les autres groupes se sont tous déroulés en anglais.
* Pour ce cycle, toutes les rencontres ont eu lieu en ligne.
* Huit participants ont été recrutés dans chaque groupe afin de pouvoir compter sur la présence de six à huit personnes.
* Dans l’ensemble des lieux, 85 personnes ont participé aux discussions. Les détails sur le nombre de participants par groupe sont donnés ci-dessous.
* Chaque participant a reçu des honoraires. Les incitatifs ont varié de 100 $ à 125 $ par personne en fonction du lieu et de la composition du groupe.

**Emplacement et composition des groupes**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **LIEU** | **GROUPE** | **LANGUE** | **DATE** | **HEURE (HNE)** | **COMPOSITION DU GROUPE** | **NOMBRE DE PARTICIPANTS** |
| Grande région de Vancouver | 1 | Anglais | 2 fév. | 21 h-23 h | Parents qui envoient ou envisagent d’envoyer leurs enfants à la garderie d’ici 12 mois | 8 |
| Grandes villes et villes de taille moyenne du Québec | 2 | Français | 3 fév. | 18 h-20 h | Personnes réticentes à la vaccination | 6 |
| Alberta | 3 | Anglais | 4 fév. | 20 h-22 h | Personnes réticentes à la vaccination | 6 |
| Manitoba | 4 | Anglais | 9 fév. | 19 h-21 h | Bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance | 7 |
| Québec | 5 | Anglais | 10 fév. | 18 h-20 h | Autochtones | 6 |
| Région de Hamilton-Niagara, en Ontario | 6 | Anglais | 11 fév. | 18 h-20 h | Jeunes adultes (âgés de 18 à 30 ans) | 8 |
| Petites villes et villes rurales de l’Ontario | 7 | Anglais | 16 fév. | 18 h-20 h | Population générale | 8 |
| Saskatoon et Regina | 8 | Anglais | 17 fév. | 19 h-21 h | Parents d’élèves (prématernelle à 12e année) | 7 |
| Grandes villes de la Colombie-Britannique | 9 | Anglais | 18 fév. | 21 h-23 h | Personnes fatiguées de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque | 7 |
| Grande région de Montréal (GRM) | 10 | Français | 22 fév. | 18 h-20 h | Population générale | 6 |
| Kitchener et sud-ouest de l’Ontario | 11 | Anglais | 23 fév. | 18 h-20 h | Personnes fatiguées de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque | 8 |
| Grandes villes du Canada atlantique | 12 | Anglais | 25 fév. | 17 h-19 h | Population générale | 8 |
| **Nombre total de participants** | | | | | | **85** |

# Principales constatations

Partie I : Conclusions relatives à la COVID-19

## Le gouvernement du Canada dans l’actualité (tous les lieux)

Les participants du mois de février continuaient de prêter une oreille attentive aux nouvelles et aux informations sur la pandémie. Lorsque nous leur avons demandé ce qu’ils avaient vu, lu ou entendu au sujet du gouvernement du Canada ces derniers jours, les questions entourant l’achat et la distribution des vaccins ainsi que les nouvelles restrictions de voyage récemment annoncées ont figuré en tête des mentions.

Au chapitre du déploiement vaccinal, certains ont loué les efforts du gouvernement fédéral visant à assurer l’approvisionnement et la distribution des vaccins, notant que des livraisons massives étaient attendues sous peu. D’autres, au contraire, ont plutôt déploré les ruptures et retards de distribution, qui leur donnaient le sentiment que l’opération de vaccination avançait plus lentement au Canada qu’ailleurs.

Quelques autres enjeux ont également été soulevés à ce stade de la discussion, soit : le départ de la gouverneure générale, la controverse entourant l’organisme WE Charity, les allégations d’inconduite contre des dirigeants du ministère de la Défense nationale, l’expansion de l’oléoduc Keystone XL, les plans d’aide aux compagnies aériennes, le programme de rachat d’armes d’assaut récemment annoncé par le gouvernement fédéral, et une résolution non contraignante condamnant le traitement infligé par la Chine à ses minorités.

À la lumière des commentaires entendus, il semble que de nombreux participants connaissaient assez bien les nouvelles règles de voyage établies par le gouvernement fédéral, lesquelles prévoient le dépistage obligatoire de la COVID-19 et la mise en quarantaine des voyageurs arrivant ou retournant au Canada. La plupart d’entre eux appuyaient ces règles et, dans certains cas, trouvaient même qu’elles n’allaient pas assez loin. Quelques autres, appartenant principalement au groupe de l’Alberta, se sont montrés plus critiques. Ils voyaient d’un mauvais œil que les règles parlent d’une surveillance et d’une application de la loi plus strictes pour les voyageurs qui, après avoir reçu un résultat de dépistage négatif, peuvent s’isoler chez eux plutôt que dans une installation gouvernementale désignée. Ces participants jugeaient l’approche du gouvernement fédéral excessive, intrusive et contraire au droit qu’a chacun de choisir le lieu et les modalités de sa quarantaine.

Au cours de cette discussion, plusieurs participants se sont dits inquiets pour l’avenir de l’industrie aérienne au Canada. Certains ont également fait état d’un sentiment de frustration à la nouvelle que des politiciens, notamment, avaient voyagé à l’étranger pendant les vacances d’hiver, contrevenant ainsi à la recommandation émise par le gouvernement du Canada et d’autres experts en santé publique de s’abstenir de voyager pour des raisons non essentielles.

## Perspectives sur la COVID-19 (parents de la grande région de Vancouver qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, résidents de grandes villes et de villes de taille moyenne du Québec qui sont réticents à la vaccination, résidents de l’Alberta qui sont réticents à la vaccination, bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba, Autochtones du Québec, jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara en Ontario, résidents de petites villes et de villes rurales de l’Ontario, parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan, résidents de grandes villes de la C.-B. fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque, résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque)

Dans plusieurs groupes tenus au cours du mois, les participants ont discuté de l’évolution de la COVID-19 et de ses répercussions dans leur vie.

### Comportements

Invités à dire s’ils avaient modifié leurs comportements au cours des dernières semaines, les participants ont pour la plupart répondu que non. Beaucoup continuaient d’appliquer les mesures de santé publique, respectaient la plupart des ordres de confinement et restaient prudents lors d’interactions à l’extérieur de leur ménage. Au cours de l’hiver, les participants avaient limité leurs fréquentations et leurs sorties en général, ce qui les avait éprouvés physiquement et mentalement.

Certains ont signalé des changements de comportement récents, par exemple le fait que leurs enfants avaient repris l’école ou d’autres activités, ou qu’eux-mêmes étaient retournés au bureau, avaient trouvé un nouvel emploi ou déménagé pour le travail, ou faisaient plus souvent les courses dans leur quartier. Ils avaient effectué ces changements soit par nécessité, soit en réponse à l’évolution des restrictions dans leur région.

### Impacts de la COVID-19

Si beaucoup étaient rodés à leur nouvelle routine, d’autres trouvaient pesantes les restrictions associées à la COVID-19. Plusieurs participants ont évoqué les effets délétères de la pandémie sur leur santé mentale et leur bien-être, effets qu’ils attribuaient surtout au confinement et à la carence d’interactions sociales. Pour d’autres, c’est sur le plan professionnel qu’ils avaient écopé; ceux qui travaillaient dans un secteur durement touché avaient connu des mises à pied ou une réduction de leurs heures de travail. Lors de discussions connexes, plusieurs participants ont témoigné des difficultés d’ordre financier et autre qu’ils avaient traversées durant la pandémie.

### La plupart des participants trouvaient les restrictions actuelles plus difficiles qu’au printemps dernier. Ils ont expliqué que plus le temps passait, plus l’espoir que la situation de la COVID-19 s’améliore leur semblait ténu. Leur fatigue et leur frustration allaient croissant, exacerbées par le temps hivernal et la persistance des restrictions et des fermetures. Inversement, quelques participants ont dit trouver la situation plus facile maintenant, car ils avaient l’impression d’avoir accès à davantage d’informations sur le virus (ce qui atténuait leurs craintes de le contracter) ou ils s’étaient habitués à leur nouveau mode de vie.

Nous avons questionné les parents de la grande région de Vancouver (qui envoyaient leurs enfants à la garderie ou envisageaient de le faire) sur les répercussions de la COVID-19 sur leurs enfants. La plupart s’entendaient sur le fait que la pandémie avait été difficile à vivre pour les enfants et qu’elle comportait son lot de défis particuliers : l’incapacité pour les plus jeunes de saisir la complexité de la situation, l’annulation des activités habituelles (communautaires, sportives, etc.), les inquiétudes concernant le temps d’écran des enfants et les effets de l’isolement sur leur développement social à plus long terme, ainsi que les changements observés dans leur comportement et leur santé mentale. Pour ce qui est de leurs difficultés en tant que parents, les participants ont évoqué la présence constante des enfants et la nécessité de les occuper alors que le choix d’activités était restreint.

### Performance du gouvernement du Canada

Les participants ont été invités à commenter la performance du gouvernement du Canada durant la pandémie. Beaucoup ont fait remarquer que le gouvernement faisait tout son possible dans une situation d’exception, en tâchant de servir au mieux les intérêts de la population. Sa prestation leur paraissait particulièrement solide sur le plan des soutiens financiers, des restrictions de voyage, de la communication avec le public, de l’approvisionnement en vaccins auprès de plusieurs sources et de l’aide apportée aux communautés autochtones.

Les participants ont toutefois avancé quelques suggestions d’aspects à améliorer, qui concernaient principalement les vaccins. De l’avis de beaucoup, le gouvernement fédéral devrait s’appliquer à accélérer le déploiement de la vaccination à l’échelle du pays, tout en continuant à communiquer de façon transparente avec le public. Certains pensaient que la production d’un vaccin au Canada s’avérerait utile à cet égard. D’autres recommandaient d’offrir plus d’aide aux entreprises, et d’autres encore souhaitaient que la distribution toujours en cours des soutiens financiers aux particuliers et aux familles fasse l’objet d’un examen approfondi. S’il était admis que certaines restrictions relatives à la santé publique – comme les confinements et les réouvertures – entrent dans le champ de compétence des provinces, de nombreux participants préconisaient la mise en place d’un cadre ou d’une série de directives uniformes à l’échelle nationale.

### Comportements plus à risque (résidents de grandes villes de la C.-B. fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque, résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque)

Nous avons demandé à deux groupes de participants qui étaient fatigués de la COVID-19 et affichaient des comportements plus à risque d’expliquer leur choix d’avoir des contacts à l’extérieur de leur ménage. Dans le cas de ceux qui avaient vu des membres de leur famille élargie, c’était pour faire garder les enfants ou pour prendre soin d’un parent âgé ou malade. Dans le cas de ceux qui avaient vu des amis, c’était pour échapper à la solitude et à l’isolement qui minaient leur santé mentale. Les participants semblaient peu inquiets de leurs interactions, estimant qu’ils prenaient les précautions voulues et limitaient le nombre de leurs fréquentations.

Les participants de ces deux groupes suivaient sans problème la plupart des directives de santé publique, par exemple le port du masque ou l’éloignement physique, mais avaient du mal à réduire leurs contacts sociaux. Leur difficulté découlait du fait qu’ils ne comprenaient pas bien ces restrictions, peinaient à s’adapter à leur fréquente modification, doutaient de l’efficacité des mesures imposées ou ne voyaient aucune conséquence tangible se produire chez ceux qui ne les suivaient pas. En règle générale, les participants se souciaient peu des répercussions de la COVID-19 dans leur sphère personnelle ou familiale, si ce n’est sur le plan de leur santé mentale ou de celle de leurs enfants, comme nous l’avons mentionné plus haut. En revanche, les répercussions économiques de la pandémie sur les entreprises et les collectivités les préoccupaient davantage.

À l’issue de la discussion, la plupart ont affirmé que certaines mesures de protection, dont le port du masque et l’éloignement physique, devraient être maintenues. Cependant, ils auraient souhaité qu’une partie des restrictions sur les interactions sociales soient levées en Colombie-Britannique et en Ontario, en particulier dans les régions où le nombre de cas était faible. Parmi leurs autres suggestions, citons le rétablissement des bulles sociales et une application plus équitable des directives, notamment en permettant aux petits commerces de reprendre leurs activités. Seuls quelques participants ont dit souhaiter que les limites de rassemblement restent en vigueur jusqu’à ce que les nouveaux variants ne posent plus de danger.

## Vaccins contre la COVID-19 (parents de la grande région de Vancouver qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, résidents de grandes villes et de villes de taille moyenne du Québec qui sont réticents à la vaccination, résidents de l’Alberta qui sont réticents à la vaccination, bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba, Autochtones du Québec, jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara en Ontario, résidents de petites villes et de villes rurales de l’Ontario, parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan, résidents de grandes villes de la C.-B. fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque, résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque)

Les vaccins contre la COVID-19 figuraient au premier rang des préoccupations de nombreux participants. Divers aspects liés au déploiement de la vaccination, notamment les attentes relatives au calendrier, la performance du gouvernement du Canada sur le plan de l’achat et de la distribution et l’intention des participants de se faire vacciner, ont fait l’objet de discussions dans plusieurs groupes tenus en février. Deux des groupes regroupaient des participants ayant déclaré au moment du recrutement qu’ils hésitaient à se faire vacciner.

Même si beaucoup ne pouvaient évaluer avec précision la performance du gouvernement fédéral sur le plan de l’achat et de la distribution des vaccins, la plupart étaient d’avis qu’il avait fait du bon travail compte tenu des circonstances. Ils ont notamment applaudi à la vaccination rapide du personnel de première ligne et des personnes âgées. Certains étaient toutefois plus critiques de la prestation du gouvernement du Canada, estimant qu’il s’était occupé tardivement de l’approvisionnement, après l’échec de ses négociations avec un fabricant de vaccins chinois. Le fait que le Canada n’ait pas la capacité de fabriquer un vaccin sur place était un autre motif de préoccupation.

Nous avons précisé aux participants que le Canada avait reçu plus d’un million de doses à ce jour, puis leur avons demandé ce qu’ils en pensaient, et en particulier si cet ordre de grandeur était supérieur, inférieur ou à peu près équivalent à l’idée qu’ils en avaient. Les avis ont été partagés. Certains participants ne savaient pas que ce seuil avait été franchi, mais le jugeaient proche de leurs attentes. D’autres soupçonnaient le Canada de recevoir moins de vaccins que d’autres pays et craignaient que le ralentissement des livraisons ne permette pas de vacciner tous les Canadiens admissibles en temps utile. Dans leur optique, la vaccination risquait de se poursuivre jusqu’en 2022.

### Évaluation de l’efficacité du déploiement vaccinal (bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba, Autochtones du Québec, jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara en Ontario, résidents de petites villes et de villes rurales de l’Ontario, parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan)

Les participants de quelques groupes ont été invités à réfléchir aux facteurs à partir desquels ils évalueraient l’efficacité du déploiement vaccinal au Canada. Bien que certains trouvaient difficile de répondre à cette question, plusieurs ont proposé de retenir le taux de vaccination à titre d’indicateur clé, et plus précisément le délai pour atteindre la vaccination complète ainsi que l’intervalle entre les première et seconde doses. D’autres ont indiqué qu’ils évalueraient la performance du Canada en fonction du calendrier établi par le gouvernement fédéral, mais aussi par rapport à d’autres pays. D’autres encore ont plutôt mis l’accent sur les tendances relatives aux taux d’infection, aux décès et aux événements indésirables post-vaccinaux. Enfin, quelques participants ont affirmé que l’indicateur le plus important serait la relance économique et les coûts de la lutte contre la pandémie en regard des résultats obtenus. Si certains participants ont mis l’accent sur le processus (p. ex., le caractère organisé ou non de la distribution), la plupart étaient davantage préoccupés par la rapidité du déploiement.

### Comparaison avec d’autres pays (parents de la grande région de Vancouver qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, résidents de grandes villes et de villes de taille moyenne du Québec qui sont réticents à la vaccination, résidents de l’Alberta qui sont réticents à la vaccination, bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba, Autochtones du Québec, jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara en Ontario, résidents de petites villes et de villes rurales de l’Ontario, parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan)

Lorsque nous avons demandé aux participants où le Canada se situait par rapport à d’autres pays pour ce qui est de vacciner sa population, une majorité l’ignoraient ou pensaient que le Canada s’en tirait probablement aussi bien. Les autres se répartissaient également entre ceux qui croyaient que le Canada s’en tirait mieux et ceux qui le croyaient en moins bonne posture. Le simple fait que les vaccins soient en route, que la vaccination avance et que le gouvernement du Canada se montre proactif et transparent était vu d’un bon œil par les participants. D’autres, qui considéraient que le Canada tirait de l’arrière sur d’autres pays, souhaitaient des mises à jour plus régulières et plus de transparence sur les progrès de la vaccination, ou trouvaient simplement que le processus se déroulait à un rythme plus lent qu’espéré.

### Cibles et calendrier de vaccination (parents de la grande région de Vancouver qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, résidents de grandes villes et de villes de taille moyenne du Québec qui sont réticents à la vaccination, résidents de l’Alberta qui sont réticents à la vaccination, bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba, Autochtones du Québec, jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara en Ontario, résidents de petites villes et de villes rurales de l’Ontario, parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan)

Nous avons mentionné aux participants que le Canada prévoyait vacciner trois millions de Canadiens d’ici la fin mars, et tous ceux qui voulaient se faire vacciner, d’ici la fin septembre. La plupart avaient connaissance de cet objectif, mais beaucoup n’étaient pas sûrs qu’il soit réaliste. Certains le croyaient atteignable puisqu’un million de doses avaient déjà été livrées et distribuées. Les plus sceptiques, en revanche, estimaient que vacciner trois millions de personnes en l’espace d’un mois poserait un défi, d’autant plus si les doses n’étaient pas encore arrivées au Canada. De même, ils estimaient qu’il serait tout aussi difficile de vacciner les autres Canadiens admissibles dans un délai de six mois, surtout compte tenu de la gamme des incertitudes (p. ex., le nombre et le type de vaccins achetés, leur date de livraison, leur durée de vie, l’intervalle recommandé entre les doses, etc.) et de l’échéancier de distribution.

Les participants ont indiqué que leur confiance dans la capacité du Canada à atteindre ces objectifs serait raffermie s’ils recevaient des mises à jour régulières sur les arrivages de vaccins, les taux de vaccination quotidiens par groupe cible, et le nombre de vaccinations par tranche d’âge (en fonction de l’admissibilité à la vaccination). Certains ont également réitéré qu’ils aimeraient avoir plus d’information sur l’efficacité des vaccins et les réactions indésirables.

Dans une optique personnelle, les délais dans lesquels les participants s’attendaient à être vaccinés variaient sensiblement – d’ici un mois, au printemps ou à l’été, à l’automne ou à l’hiver, voire l’année prochaine (en 2022) – mais peu s’inquiétaient à la perspective de devoir attendre plusieurs mois ou davantage.

### Intentions et réticences en matière de vaccination (parents de la grande région de Vancouver qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, résidents de grandes villes et de villes de taille moyenne du Québec qui sont réticents à la vaccination, résidents de l’Alberta qui sont réticents à la vaccination, bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba, Autochtones du Québec, jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara en Ontario, résidents de petites villes et de villes rurales de l’Ontario, parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan, résidents de grandes villes de la C.-B. fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque, résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque)

Sauf pour les deux groupes recrutés sur le critère de la réticence à la vaccination, nous avons demandé à tous les participants s’ils comptaient se faire vacciner. La plupart ont répondu par l’affirmative, mais un nombre non négligeable hésitaient ou préféraient attendre. Peu de gens ont explicitement déclaré qu’ils n’avaient pas l’intention de se faire vacciner.

Les motivations de ceux qui souhaitaient être vaccinés tournaient autour du désir de retrouver une vie normale, en particulier de revoir les amis et la famille, et de bien se protéger et protéger leurs proches. Beaucoup ont aussi affirmé leur confiance dans les fondements scientifiques des vaccins.

Nous avons exploré plus avant la réticence à la vaccination auprès des participants recrutés précisément pour leur attitude à cet égard. Ils ont cité plusieurs sujets de préoccupation qui pesaient dans la balance et les faisaient hésiter : les effets secondaires des vaccins, les problèmes de santé pour lesquels la vaccination était selon eux déconseillée, une prédisposition en faveur des traitements non médicaux et des remèdes naturels, et le processus accéléré de développement des vaccins. Plusieurs considéraient, par ailleurs, que leur âge et leur état de santé les dispensaient pour le moment de prendre rendez-vous. Quelques-uns pensaient que le virus était moins dangereux qu’on le laissait entendre et qu’en cas de contagion, ils auraient probablement des symptômes légers et se rétabliraient rapidement. Les participants étaient peu susceptibles de changer d’idée dans l’immédiat, tout en étant ouverts à recevoir plus d’information sur le virus et les vaccins. Certains ont précisé que si la vaccination devenait obligatoire pour voyager ou pour assister à des événements publics, par exemple, ils seraient plus enclins à se faire vacciner.

Les principales questions auxquelles ce groupe aurait aimé qu’on réponde se rapportaient à l’innocuité des vaccins, à leurs effets probables (tant les effets secondaires post-injection que les conséquences à long terme) et à leur efficacité globale pour ce qui est d’atténuer ou d’enrayer la propagation de la COVID-19.

## Évaluation d’affiches sur la fonctionnalité des codes QR d’Alerte COVID (jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara en Ontario)

Un groupe de participants a examiné, tour à tour, trois concepts d’affiches munies d’un code QR, créés par le gouvernement du Canada à titre d’outil potentiel pour faciliter la recherche de contacts en lien avec l’application Alerte COVID. Les concepts d’affiches se trouvent dans les résultats détaillés et en annexe des présentes. En préalable à l’exercice, nous avons demandé aux participants s’ils avaient entendu parler de l’application Alerte COVID du gouvernement du Canada. Presque autant ont répondu par l’affirmative que par la négative.

Dans l’ensemble, c’est le deuxième concept d’affiche qui a reçu le meilleur accueil, pour sa palette de couleurs et son message *« Facilitez la recherche de contacts ».* Les participants ont généralement trouvé que les couleurs des deux autres concepts étaient trop amicales, ce qui donnait l’impression à certains que scanner le code QR était facultatif plutôt qu’impératif. Du reste, les messages véhiculés par le premier et le troisième concept ont moins interpellé.

Les participants ont ensuite été priés d’examiner les trois concepts côte à côte et d’en comparer différents éléments, par exemple la combinaison de couleurs, le message et la position du logo du gouvernement du Canada. Certains participants à qui la couleur de la troisième affiche avait tout d’abord déplu ont mis un bémol à leur critique en disant que, par rapport aux autres choix, cette couleur était finalement plus accrocheuse et efficace. D’autres ont réitéré leur préférence pour la couleur de la deuxième affiche. Tout compte fait, les participants jugeaient le message « *Facilitez la recherche de contacts*»plus efficace, car direct, concis et explicite quant au but de l’affiche. Ils pensaient également que le ton invitant de cette phrase inciterait les gens à scanner le code QR. Appelés à se prononcer sur la position du logo du gouvernement du Canada, les participants ont été nombreux à préférer le voir au haut de l’affiche. Selon eux, cet emplacement donnait à l’affiche une allure plus officielle, mettait le logo bien en vue et amplifiait l’effet d’ensemble.

Pour conclure la discussion sur ce sujet, nous avons demandé aux participants s’ils utiliseraient les codes QR sur affiches et si pareille initiative leur semblait pouvoir aider à enrayer la propagation de la COVID-19. Parmi ceux qui avaient déjà téléchargé l’application Alerte COVID, quelques-uns ont indiqué qu’ils scanneraient le code QR si cela contribuait à un double objectif : atténuer leur exposition, d’une part, et éliminer des formulaires à remplir pour pouvoir entrer dans un lieu donné, d’autre part. Les participants qui n’avaient pas encore téléchargé l’application ont fait remarquer que les renseignements fournis sur les affiches les y encourageraient.

Tout compte fait, les participants croyaient généralement que l’initiative aiderait à freiner la transmission de la COVID-19, mais quelques sceptiques ont avancé qu’en définitive le succès dépendrait du nombre d’utilisateurs de l’application et des codes QR.

## Évaluation de publicités – Essai pilote (parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan, résidents de grandes villes de la C.-B. fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque)

Tout au long de la pandémie, le gouvernement fédéral a mené différentes campagnes publicitaires pour informer la population canadienne sur la COVID-19 et les mesures de santé publique en place pour protéger les Canadiens. Nous avons présenté aux participants des deux groupes ci-dessous deux versions d’une publicité vidéo qui visait à inciter la population à continuer de respecter ces mesures. Le scénario et le contenu étaient les mêmes dans les deux versions, mais elles avaient des bandes sonores différentes, qui ont été comparées à la fin de la discussion. Les liens des publicités vidéo sont fournis dans les résultats détaillés et en annexe.

Après leur avoir laissé le temps de visionner la publicité vidéo, nous avons demandé aux participants quelles étaient leurs impressions, en particulier à propos des messages clés et de l’impact de la publicité. Dans l’ensemble, les participants des deux groupes ont réagi assez favorablement à la publicité. Ils trouvaient la publicité sympathique, amusante et drôle. À la lumière des commentaires des participants, il était manifeste qu’ils aimaient le ton léger et amical de la publicité et le sentiment positif qu’il induisait chez eux. Ils ont salué le fait que la publicité mette en scène des personnages des deux sexes et d’âges et d’origines ethniques variés auxquels ils pouvaient s’identifier et qui rendaient la publicité inclusive.

Les participants trouvaient que le message était efficace pour rappeler aux Canadiens de continuer à jouer leur rôle en adhérant pleinement, pas seulement à moitié, aux consignes de santé publique (par exemple, en portant un masque). Dans l’ensemble, la plupart estimaient que cette publicité aurait un impact sur le comportement des personnes qui avaient déjà suivi la plupart des mesures de santé publique pour lutter contre la COVID-19 et qui avaient besoin d’un rappel sur l’importance de continuer à bien les respecter. Cependant, beaucoup pensaient qu’elle n’aurait aucun effet sur ceux qui ne suivaient pas déjà les directives.

Dans les deux groupes, la musique qui accompagnait la publicité plaisait en général aux participants. Selon ces derniers, la musique de la version 1 était comique, dynamique et pleine de suspense. Ils en aimaient les touches d’humour, qui contribuaient à leur avis à la progression de l’histoire. Ils trouvaient celle de la version 2 accrocheuse et entraînante.

Invités à dire laquelle des deux pistes de musique était la plus efficace, les participants ont fourni des réponses différentes en fonction de la vidéo qui a été écoutée en premier dans leur groupe. Les participants de grandes villes de la Saskatchewan jugeaient la bande sonore de la version 1 plus efficace en raison de ses effets sonores de suspense, qui aidaient à maintenir l’intérêt des téléspectateurs. En revanche, la version 2 était considérée comme plus efficace par les participants de la Colombie-Britannique, parce qu’elle se mariait bien à la légèreté de la publicité. Malgré leur divergence d’opinions quant à l’efficacité des deux pistes audio, les participants les ont en général bien accueillies.

## Remboursement de la PCU (bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba)

Une discussion sur le soutien financier offert pendant la pandémie a été menée auprès des participants résidant au Manitoba qui avaient bénéficié d’assurance-emploi (AE) ou de l’une des prestations de relance mises en place par le gouvernement du Canada.

### Soutien financier

En premier lieu, nous avons demandé aux participants ce qu’ils pensaient de la performance du gouvernement du Canada durant la pandémie en ce qui concerne le soutien financier fourni et la plupart jugeaient qu’il avait bien fait sur ce plan. De plus, une majorité a souligné que la rapidité à laquelle les prestations ont été versées aux Canadiens s’est maintenue tout au long de l’année.

Néanmoins, certains étaient préoccupés par le niveau de soutien financier offert, le jugeant insuffisant. D’autres ont quant à eux mentionné avoir épuisé leur épargne et se demandaient comment le montant des prestations avait été déterminé.

### Remboursement de la PCU

De rares participants avaient entendu parler de l’obligation de rembourser la PCU pour les personnes qui l’avaient reçue par erreur. Les participants pensaient que les personnes ayant à faire ce remboursement pourraient se retrouver dans une situation financière difficile, compte tenu de l’empressement à fournir un soutien au début de la pandémie et du peu de renseignements disponibles alors sur les critères d’admissibilité.

Qui plus est, la quasi-majorité des participants estimaient que quiconque avait à payer de l’impôt sur la PCU devrait bénéficier d’un délai de remboursement plus long. Aux dires des participants, en raison de la pandémie en cours et de la période d’incertitude financière, plusieurs activités économiques étaient encore arrêtées, de sorte que des gens travaillaient moins d’heures ou étaient sans emploi.

Lorsque nous leur avons demandé explicitement s’ils croyaient devoir payer de l’impôt sur la PCU qu’ils avaient reçue, la plupart des participants ont répondu par l’affirmative. Beaucoup d’entre eux craignaient d’éprouver d’importantes difficultés financières à cause de l’obligation de payer de l’impôt.

Partie II : Autres enjeux

## Langue française (résidents de la GRM, résidents de grandes villes du Canada atlantique)

Dans quelques groupes, nous avons demandé aux participants ce qu’ils pensaient des modifications à la *Loi sur les langues officielles* proposées récemment par le gouvernement du Canada. Même si un certain nombre d’entre eux n’avaient rien entendu ou lu à ce sujet, ceux qui étaient au courant croyaient que ces modifications avaient pour but de mieux protéger la langue française au Canada.

Afin de sonder les opinions des participants sur la modernisation de la *Loi sur les langues officielles*, nous leur avons présenté cinq de ces modifications pour les fins de la discussion : augmenter le nombre de programmes d’immersion française à l’extérieur du Québec, augmenter l’immigration francophone, renforcer le rôle de Radio Canada, nommer uniquement des juges bilingues à la Cour suprême et renforcer les pouvoirs du commissaire aux langues officielles. Bien qu’ils fussent généralement en faveur des modifications proposées, les participants ont préféré la première puisqu’à leur avis, c’est dans les écoles qu’il faut s’attendre à voir un réel changement. Les participants ont démontré moins d’intérêt envers les autres modifications – ils n’ont vu aucun lien direct entre Radio Canada et la protection de la langue française et ils se sont dits préoccupés à l’idée d’exclure des candidats qualifiés si on exige des juges de la Cour suprême qu’ils soient bilingues.

Bien qu’en faveur des modifications proposées, les participants de la RGM avaient l’impression qu’elles n’allaient pas assez loin pour protéger efficacement la langue française. De façon générale, les participants étaient d’avis qu’on devrait étendre les programmes d’immersion en français aux adultes et aux personnes à l’extérieur du système scolaire.

## Questions autochtones (Autochtones du Québec)

Plusieurs sujets concernant les peuples autochtones ont fait l’objet de discussions dans un groupe composé d’Autochtones résidant au Québec. Lorsque nous leur avons demandé quels étaient les enjeux sur lesquels le gouvernement fédéral devrait se concentrer, les participants ont mentionné ce qui suit : le nombre disproportionné d’Autochtones dans le système d’aide sociale, en particulier l’aide à l’enfance, le soutien aux jeunes Autochtones à risque, la création d’un programme d’enseignement plus complet et mieux adapté aux différences culturelles dans les écoles et les institutions canadiennes sur l’histoire et les droits des peuples autochtones, l’eau potable et de meilleures possibilités d’emploi pour les Autochtones, au Canada et à l’étranger.

Les participants ont reconnu que le gouvernement du Canada a fait des progrès dans certains dossiers qui touchent les communautés autochtones (p. ex., avis d’ébullition de l’eau, accent sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, et changements apportés aux méthodes appliquées par les juges dans la détermination des sentences pour les délinquants autochtones, selon la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l’affaire Gladue).

En ce qui a trait à la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), les participants étaient peu nombreux à en avoir entendu parler, mais ont exprimé l’opinion que le Canada avait tardé à signer la convention. Plusieurs s’inquiétaient des retards constants dans l’application des dispositions de la Déclaration dans les provinces canadiennes. Pour favoriser la discussion, nous leur avons fourni d’autres renseignements sur la DNUDPA, y compris ses thèmes principaux. Bien que favorables à cette initiative, les participants sont demeurés sceptiques à l’idée qu’elle pourrait mener à de réels changements dans la vie des Autochtones au Canada. Certains avaient des opinions plus favorables, mais croyaient tout de même que le gouvernement du Canada aurait dû agir beaucoup plus tôt.

La discussion a ensuite porté sur les efforts du gouvernement du Canada pour lever les avis sur la qualité de l’eau potable à long terme. Nous avons fourni aux participants de l’information sur les plus récents efforts déployés (voir l’infographie dans la section des résultats détaillés). Cela n’a toutefois pas rehaussé leur confiance. Même si de l’avis de certains, l’information démontrait de réels progrès, la plupart se sont dits frustrés par la nature persistante du problème. Ils ont affirmé que l’eau potable était non seulement un droit humain fondamental, mais une nécessité pour combattre la propagation de la COVID-19.

Pour terminer, nous avons informé les participants d’une récente annonce du gouvernement fédéral selon laquelle l’objectif initial de mettre fin aux avis d’ébullition d’eau potable à long terme d’ici mars 2021 ne serait pas atteint. Le gouvernement a également annoncé un financement additionnel pour terminer les travaux. Bien qu’ils aient favorablement accueilli l’annonce d’investissements supplémentaires, les participants sont demeurés préoccupés par les retards constants et inquiets de la réaction des contribuables canadiens à l’annonce des dépenses considérablement plus élevées requises pour terminer les travaux. La plupart s’entendaient pour dire que toutes les communautés autochtones devraient avoir accès à de l’eau potable dans la prochaine année.

## Itinérance (résidents de grandes villes et de villes de taille moyenne du Québec qui sont réticents à la vaccination)

Dans un seul groupe, les participants ont brièvement discuté de l’itinérance qui, selon eux, représente un problème qui ne cesse de croître au Canada. Certains ont mentionné que l’itinérance était plus visible et plus présente que jamais dans leurs communautés, et qu’ils croisaient de plus en plus de sans-abris au quotidien. Les participants avaient l’impression que le problème était assez répandu dans d’autres communautés à l’extérieur de leur province – l’exemple de Vancouver a été fourni.

La majorité des participants étaient d’avis que le gouvernement du Canada avait un rôle à jouer pour lutter contre l’itinérance, notamment en finançant l’expansion et la construction de logements sociaux. Parallèlement, bien que peu convaincus que le problème serait entièrement éradiqué dans un délai de 10 ans, plusieurs avaient l’impression que d’importants progrès pourraient être faits.

Les participants étaient invités à commenter trois énoncés que pourrait utiliser le gouvernement du Canada pour diffuser son message sur le sujet : *Chaque Canadienne et Canadien mérite d’avoir un chez-soi sécuritaire et abordable ; Une personne itinérante au Canada en est une de trop ; et, Dans un pays comme le Canada, personne ne devrait vivre dans la rue.* La majorité des participants ont préféré le premier énoncé – l’accent sur la création d’espaces sécuritaires et abordables en a interpellé plusieurs.

## La haine sur Internet (résidents de l’Alberta qui sont réticents à la vaccination, Autochtones du Québec, jeunes adultes de la région de Hamilton-Niagara en Ontario)

Les participants ont discuté de plusieurs aspects concernant les activités en ligne, plus particulièrement de la haine sur Internet. D’entrée de jeu, la plupart ont rejeté l’idée d’imposer des limites sur les propos en ligne ou de les réglementer. Ils préféreraient un environnement qui favorise la liberté d’expression, même si cela signifie que des commentaires ou du matériel offensants puissent se retrouver sur Internet. Un certain nombre de participants ont fermement appuyé la liberté d’expression, faisant valoir que les divergences d’opinions et les débats animés étaient essentiels à une société saine.

Durant la discussion sur les aspects négatifs des activités en ligne, les participants ont exprimé de grandes inquiétudes à l’égard des propos haineux et de l’intimidation envers les minorités, y compris les personnes d’origines ethnoculturelles et de différentes orientations sexuelles. Ils s’entendaient généralement pour dire que l’exploitation sexuelle des enfants et le partage d’images privées sans permission en ligne représentaient des problèmes importants au Canada et ailleurs dans le monde. Plusieurs ont insisté sur l’importance de combattre l’incitation à la violence, particulièrement à la lumière de l’attaque contre le Capitole le 6 janvier 2021 aux États-Unis. Certains ont fait un lien entre cet incident, la radicalisation et la propagande politique, problèmes qui ont semblé moins les inquiéter. La propagande terroriste en ligne n’a pas semblé préoccuper les participants outre mesure.

Nous avons demandé aux participants si le gouvernement du Canada avait un rôle à jouer pour résoudre ces problèmes ou si on devait laisser le soin aux entreprises de médiaux sociaux de s’en occuper. Dans l’ensemble, la plupart ont préféré cette dernière approche. Leur première impression était que le gouvernement du Canada ne pourrait pas faire grand-chose pour réglementer les entreprises de médias sociaux qui ont leur siège social à l’étranger, et ils estimaient que les activités malveillantes ou criminelles en ligne devraient être activement surveillées et rigoureusement sanctionnées par les forces de l’ordre. Ils considéraient également que les entreprises de médias sociaux avaient la principale responsabilité de s’autoréglementer.

En discutant de certains aspects plus en détail, les participants ont quelque peu changé d’opinion. Lorsque nous leur avons présenté trois mesures que le gouvernement du Canada pourrait envisager et demandé laquelle devrait être sa priorité absolue, bon nombre d’entre eux ont maintenu leur point de vue qui consiste à exiger des entreprises de médias sociaux qu’elles augmentent leur surveillance, tout en appuyant l’idée qu’on règlemente ces entreprises et qu’on établisse des règles sur ce qui doit être éliminé. Dans une moindre mesure, quelques participants étaient favorables à une surveillance accrue par les forces de l’ordre des activités en ligne considérées comme étant illégales en vertu des lois actuelles. De façon générale, les participants ont préféré une approche collaborative et progressive, considérant la surveillance comme une première étape vers l’application de mesures plus strictes.

Nous avons posé une question similaire concernant les mesures que les entreprises de médias sociaux pourraient prendre, comme ajouter des filtres supplémentaires pour permettre aux utilisateurs d’identifier les contenus illégaux ou autrement nuisibles ; instaurer des sanctions plus strictes pour les récidivistes, y compris leur interdire l’accès à la plateforme ; se débarrasser des trolls et des robots conversationnels ; et faire preuve d’une plus grande transparence quant à l’identité des récidivistes. Dans tous les groupes, les participants ont jugé plus important d’imposer des sanctions plus strictes aux récidivistes. Des quatre options envisagées, il s’agissait selon eux de la plus lourde de conséquences.

Après avoir discuté de différents aspects de la haine sur Internet, les participants ont penché vers une réglementation accrue des plateformes de médias sociaux, même si cela signifie que du contenu légitime puisse occasionnellement être signalé ou retiré, plutôt qu’une approche passive où les discours haineux ou l’incitation à la violence pourraient causer des préjudices à certaines personnes. Les participants étaient surtout préoccupés du fait qu’en l’absence de limites, l’environnement des médias sociaux deviendrait préjudiciable. Ceux qui s’opposaient à une réglementation accrue s’inquiétaient que ce soit la première étape vers une intervention accrue du gouvernement fédéral dans ce domaine et des restrictions de plus en plus sévères dans les années à venir.

## **Services de garde (**parents de la grande région de Vancouver qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire**,** résidents de grandes villes et de villes de taille moyenne du Québec qui sont réticents à la vaccination**,** résidents de l’Alberta qui sont réticents à la vaccination**,** parents d’élèves de grandes villes de la Saskatchewan**)**

Dans quatre groupes, dont deux composés de parents qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, les participants ont exprimé leurs opinions sur les services de garde dans leur région et les investissements proposés par le gouvernement du Canada dans ce secteur.

Même si les avis sur les services de garde variaient d’une ville à l’autre, bon nombre de participants, en particulier ceux avec de jeunes enfants, étaient préoccupés par l’accès aux services de garde et les longues listes d’attente. Les suggestions obtenues reflétaient bien ces préoccupations. Plusieurs étaient d’avis que les questions de disponibilité et d’abordabilité devaient être examinées de plus près, et d’autres ont réclamé des services de garde spécialisés pour les enfants avec des besoins particuliers.

Peu de participants étaient au courant des projets du gouvernement du Canada relativement aux services de garde. Cependant, quelques-uns se rappelaient vaguement d’avoir entendu parler d’un programme national de garderies. D’autres avaient entendu parler de la création de garderies à 10 $ par jour. Lorsque nous leur avons expliqué que le gouvernement du Canada avait l’intention d’investir massivement et à long terme pour mettre sur pied un système pancanadien d’apprentissage et de garde des jeunes enfants, y compris un soutien supplémentaire pour l’apprentissage et la garde des jeunes enfants autochtones, les réactions étaient généralement favorables, surtout dans les groupes de parents. Ceux-ci ont estimé qu’il était important de mettre l’accent sur l’éducation des jeunes enfants et d’assurer un accès juste et équitable aux garderies. Certains étaient sceptiques à l’idée que des investissements dans ce secteur pourraient empiéter dans des domaines de compétence provinciale ou réduire le financement dans d’autres secteurs (cette préoccupation a été soulevée principalement au Québec) ou quant au choix du moment ou à la signification de ces investissements pour les parents qui envoient leurs enfants à la garderie.

Un certain nombre de participants, en grande partie des parents, ont fait valoir qu’en dépit du déficit actuel, les investissements dans les services de garde permettraient à un plus grand nombre de personnes, surtout des femmes, d’intégrer le marché du travail et de contribuer à la croissance économique et à l’élargissement de l’assiette fiscale. D’autres ont mentionné qu’il faudrait mettre la priorité sur les investissements pour les enfants puisque ce groupe représente les travailleurs et les contribuables de l’avenir – ils ont abordé la question plus large qui consiste à fournir aux enfants des bases solides, notamment pour leur formation scolaire et sociale. Ces arguments se sont mérité quelque appui dans les groupes où les participants étaient moins favorables aux investissements dans les services de garde dans le contexte actuel, en particulier au Québec et en Alberta. Néanmoins, les participants de l’Alberta demeuraient préoccupés par les divers enjeux économiques auxquels sont confrontés leur province et l’ensemble du pays, et qui découlent du ralentissement dans le secteur du pétrole et du gaz, et de la pandémie. Certains d’entre eux ont fait valoir qu’envoyer son enfant à la garderie devrait être un choix personnel.

Les participants ont discuté de trois arguments en faveur des investissements dans les services de garde :

* *Les services de garde sont importants, car ils permettent à un plus grand nombre de femmes d’entrer sur le marché du travail.*
* *Les services de garde font croître l’économie, car ils permettent à un plus grand nombre de personnes de travailler.*
* *Plus de places dans les services de garde signifie moins de pressions financières pour les familles de la classe moyenne qui travaillent fort.*

Bien qu’aux dires de certains participants, les trois arguments étaient fondés, la plupart ont préféré les deux derniers. Pour ceux-ci, les services de garde sont essentiels à la croissance économique puisqu’ils permettent à un plus grand nombre de personnes de travailler et diminuent les pressions financières sur les familles, surtout celles qui ont plusieurs enfants à la garderie. Certains participants n’ont pas aimé qu’on mette l’accent sur les femmes dans le premier énoncé; selon eux, les responsabilités liées à la garde des enfants ne devraient pas être exclusivement une affaire de femmes, mais plutôt envisagées dans un contexte plus large et plus inclusif.

Pour conclure la discussion, nous avons présenté aux participants les deux messages suivants concernant les services de garde et leur avons demandé de choisir celui qu’ils préféraient :

* *Investir dans des services de garde qui sont accessibles, de qualité, abordables et inclusifs n’est pas seulement bon pour les familles, c’est aussi une bonne chose sur le plan économique.*
* *Des services de garde de haute qualité et abordables ne sont pas un luxe, mais une nécessité. C’est pourquoi nous sommes en train de créer un système national qui permettra de réduire les coûts et de créer plus de places.*

Dans l’ensemble, les participants se sont entendus pour dire que les services de garde devraient être considérés comme une nécessité. Les parents, en particulier ceux des groupes de la grande région de Vancouver et de la Saskatchewan, ont été attirés par ce message. Certains ont trouvé l’énoncé rassurant parce qu’il laissait sous-entendre qu’un plan structuré était en place pour rendre les services de garde plus abordables, en faisant référence à un « système national ».

Une dernière série de questions a été présentée aux participants concernant les choses que le gouvernement fédéral pourrait faire dans le cadre de son plan pour un système pancanadien d’apprentissage et de garde pour les jeunes enfants. Nous leur avons présenté les trois options suivantes :

* *Réduire les frais de garde d’enfants de 5 000 $ par année d’ici l’an prochain, pour éventuellement les réduire de 7 500 $.*
* *Réduire de moitié les frais de garde d’enfants dans un premier temps, pour éventuellement les réduire de 75 %.*
* *Fixer un plafond de 20 $ par jour pour les frais de garde d’enfants l’année prochaine, puis le ramener à 10 $ par jour.*

Dans les deux groupes, la plupart des participants ont choisi le dernier énoncé pour sa clarté et parce qu’il explique simplement ce qu’il en coûterait aux parents (p. ex., l’utilisation du montant dans le troisième énoncé était plus intéressante que les réductions et les pourcentages dans les deux autres). Par contre, les participants ont eu de la difficulté à comprendre ce que signifiaient les deux premiers énoncés en ce qui a trait aux implications financières pour les parents. En dernier lieu, nous avons posé cette question aux participants : Si le gouvernement du Canada devait réduire les frais de 5 000 $, serait-il préférable d’envoyer un remboursement aux parents pour ce montant ou devrait-il trouver un moyen de s’assurer que les frais facturés par le fournisseur des services de garde diminuent ? La plupart ont préféré la première option. Ils étaient d’avis que ce sont les parents qui devraient recevoir le rabais puisque ce sont eux qui payent pour les services de garde.

## Transport en commun (parents de la grande région de Vancouver qui envoient leurs enfants à la garderie ou envisagent de le faire, résidents de grandes villes et de villes de taille moyenne du Québec qui sont réticents à la vaccination, résidents de grandes villes de la C.-B. fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque, résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque, résidents de grandes villes du Canada atlantique)

Nous avons demandé aux participants de plusieurs groupes ce qu’ils pensaient des investissements du gouvernement du Canada dans le transport en commun et s’ils étaient au courant d’investissements de la sorte effectués au cours des dernières années dans leur collectivité. Pour lancer la discussion, les participants ont été invités à dire s’ils utilisaient les transports en commun avant la pandémie et s’ils les utilisaient toujours actuellement. Dans l’ensemble, peu de participants ont mentionné utiliser les transports en commun avant la pandémie et ils étaient encore moins nombreux à les utiliser actuellement.

À la question visant à savoir si le gouvernement du Canada devrait investir dans le transport en commun, les groupes étaient unanimement en faveur de l’idée. Les participants de la grande région de Vancouver appuyaient ce genre d’investissements, estimant que les transports en commun facilitent l’accès à un logement abordable pour les familles, car ils permettent aux gens de vivre dans des quartiers plus abordables tout en ayant la possibilité de se rendre au travail. Des arguments économiques et environnements ont aussi été évoqués pour justifier ces investissements. À l’instar des parents de la grande région de Vancouver, les résidents de grandes villes de la Colombie-Britannique appuyaient à l’unanimité les investissements du gouvernement fédéral dans le transport en commun. Les participants étaient conscients de l’importance des transports en commun dans la réduction de la congestion routière et des avantages pour l’environnement qui en découlaient. Des arguments similaires ont été formulés par les résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario. De l’avis des participants, le transport en commun fait partie intégrante de la structure des villes en croissance, est bon pour l’environnement et constitue un moyen de rechange important pour les personnes sans véhicule. Les participants du Québec avaient des opinions plus partagées et étaient tantôt en faveur de l’idée, tantôt contre. Ceux favorables à l’idée ont évoqué la question de l’abordabilité et ceux qui ne l’appuyaient pas ont avancé que le transport en commun relève de la compétence provinciale. L’appui à l’égard des investissements du gouvernement du Canada dans le transport en commun était le plus faible dans le groupe du Canada atlantique. Puisque le transport en commun dans les villes de la région et les reliant était peu développé, les participants s’étaient habitués à une culture axée sur l’automobile.

Nous avons ensuite demandé aux participants s’ils étaient au courant d’investissements du gouvernement du Canada dans le transport en commun au sein de leur région et quels y étaient les besoins les plus importants en matière de transport en commun. Dans le groupe des parents de la grande région de Vancouver, l’accessibilité, la création d’options plus abordables et l’élargissement des services étaient considérés comme les plus grands besoins sur ce plan. Au Québec, les participants ne se rappelaient pas d’investissements particuliers du gouvernement du Canada dans le transport en commun et avaient l’impression que le secteur du transport en commun se portait bien dans leur province. Les résidents de grandes villes de la Colombie-Britannique avaient peu entendu parler des investissements en transport en commun de la part du gouvernement du Canada. Ceux qui en connaissaient ont mentionné des investissements dans les ponts et dans le prolongement du SkyTrain. D’après les participants, le besoin le plus important en matière de transport en commun était d’augmenter la fréquence du service dans les petites villes. Dans le groupe composé de résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario, les participants n’avaient pas eu vent d’investissements du gouvernement fédéral dans le réseau local de transport en commun et beaucoup estimaient qu’une liaison avec la RGT et de meilleures liaisons entre des villes telles que London, Sarnia et Windsor constituaient les besoins les plus importants en transport en commun. Les participants du groupe de résidents de grandes villes du Canada atlantique connaissaient certains des investissements du gouvernement du Canada dans le transport en commun, dont les ressources allouées au service de traversiers et au pont de la Confédération. Ils ont mentionné l’abordabilité, l’accessibilité, les systèmes de tarification, le service rural, le service interprovincial et le défi de fournir et de financer des services de transport public à une population vieillissante comme principaux besoins dans leur région.

## Les toxines (bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba, résidents de petites villes et de villes rurales de l’Ontario, résidents de la GRM, résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque, résidents de grandes villes du Canada atlantique)

Au cours du mois, les participants de cinq groupes ont pris part à une discussion portant sur différents aspects des toxines, y compris l’importance de cet enjeu, leur compréhension des lois en vigueur dans le domaine et ce qu’ils en pensaient et leur perception quant à la réglementation nécessaire. Ils ont également abordé leurs craintes quant aux répercussions que pourrait avoir la réglementation de produits chimiques et toxines sur les entreprises et les consommateurs.

Invités à dire quelles étaient les plus grandes priorités environnementales sur lesquelles le gouvernement du Canada devrait se concentrer, les participants ont mentionné plusieurs enjeux, en insistant tout particulièrement sur la réduction des émissions de carbone, les sources d’énergies propres et renouvelables et un mode de vie durable. Les problèmes que posent les toxines et les produits chimiques ont été soulevés de manière marginale par quelques participants, qui considéraient les poisons, les pesticides et les plastiques comme des préoccupations environnementales particulières. Toutefois, lorsque le sujet des toxines et des produits chimiques a été abordé plus explicitement, les participants se sont dits préoccupés par leur omniprésence et l’utilisation qu’en font certains secteurs (p. ex., les antibiotiques utilisés dans la production agricole, les produits chimiques présents dans les aliments comme les résidus de pesticides et les agents de conservation, les toxines présentes dans l’eau et l’air et les émissions industrielles). De l’avis général, les produits chimiques et les toxines étaient utilisés de manière excessive et devaient faire l’objet d’une surveillance plus rigoureuse. Les participants s’inquiétaient davantage au sujet des produits chimiques et toxines présents dans l’air et dans l’eau que de ceux présents dans les produits ménagers. Même si ces questions étaient étroitement liées selon eux, beaucoup estimaient que la qualité de l’air et de l’eau était un enjeu très vaste, dont l’impact sur la dégradation de l’environnement pouvait être considérable à l’échelle mondiale. Les participants ont souligné la complexité de cette question et avancé que la dégradation de l’environnement est la cause de nombreux problèmes de santé, de façon générale et au sein de collectivités précises.

La plupart des participants ne connaissaient pas très bien les lois actuelles concernant les produits chimiques et les toxines, mais ils avaient l’impression qu’elles pourraient ou devraient être renforcées, estimant que ces produits étaient de plus en plus utilisés et que les générations futures seraient exposées aux conséquences de leur utilisation. Lorsqu’ils ont abordé les répercussions que pourrait avoir le renforcement de la réglementation, notamment les coûts additionnels pour les consommateurs, certains participants étaient à l’aise avec l’idée de devoir payer les produits plus chers tandis que d’autres se demandaient pourquoi une réglementation plus sévère dans ce domaine se traduirait par une hausse de coûts pour les consommateurs.

Pour conclure la discussion, nous avons montré aux participants certaines mesures sur lesquelles le gouvernement du Canada pourrait se concentrer en ce qui concerne les produits chimiques et les toxines. Ils ont ensuite été invités à choisir celle qui devrait être la plus grande priorité selon eux :

* *Interdire certains produits chimiques afin de contraindre les entreprises à utiliser des produits moins nocifs.*
* *Assurer la sécurité des personnes qui travaillent sur des lieux de travail où se trouvent des produits chimiques.*
* *Fournir plus d’informations sur les étiquettes de produits ménagers au sujet des substances chimiques qu’ils contiennent.*
* *Utiliser les nouvelles sciences pour mieux comprendre l’impact sur notre santé de notre exposition quotidienne à plusieurs produits chimiques.*

Une proportion comparable de participants a désigné comme plus grande priorité les mesures consistant à interdire certains produits chimiques et à utiliser les nouvelles sciences. Les participants ont été beaucoup moins nombreux à choisir l’option visant à fournir plus d’informations sur les étiquettes de produits ménagers au sujet des substances chimiques qu’ils contiennent. Par ailleurs, de rares participants accordaient la priorité au fait d’assurer la sécurité des personnes qui travaillent sur des lieux de travail où se trouvent des produits chimiques.

En ce qui concerne l’approche privilégiée pour s’attaquer à ce problème, les participants préféraient que le gouvernement travaille d’abord avec les entreprises avant de mettre en œuvre des mesures plus strictes, comme une nouvelle réglementation en vertu de laquelle l’utilisation de certains produits chimiques et toxines serait complètement interdite. Enfin, certains participants craignaient les effets négatifs possibles du renforcement des mesures sur les emplois, les entreprises et l’économie, tandis que d’autres doutaient de la volonté des sociétés à modifier de manière proactive l’utilisation qu’elles font de certains produits chimiques ou toxines.

## L’environnement (bénéficiaires de l’AE ou de prestations de relance du Manitoba, résidents de petites villes et de villes rurales de l’Ontario, résidents de grandes villes de la C.-B. fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque, résidents de la GRM, résidents de grandes villes du Canada atlantique)

Des discussions sur l’environnement et d’autres sujets connexes ont été tenues dans quatre groupes. Elles visaient à savoir si les participants connaissaient le plan du gouvernement du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans la prochaine décennie et ce qu’ils en pensaient. Même si l’attention de nombreux participants était encore tournée surtout vers les nouvelles au sujet de la pandémie actuelle, certains étaient au courant du plan du gouvernement du Canada visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030, mais n’avaient qu’un souvenir vague de certains des aspects du plan.

Nous avons fourni des éclaircissements aux participants, à savoir que le gouvernement du Canada avait proposé des mesures en vue de permettre au Canada de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d’ici 2030 et de rendre le pays carboneutre d’ici 2050. Nous leur avons également dit que l’une de ces mesures consistait à aider les entreprises canadiennes à investir dans des technologies plus efficaces et plus rentables qui pourraient améliorer à la fois leurs activités et leurs résultats. Les participants ont ensuite discuté de la manière dont le plan devrait être formulé, en tenant compte de ces cinq noms possibles :

* *Une stratégie pour aider les entreprises à réduire la pollution*
* *Une stratégie visant à aider les divers secteurs de notre économie à réduire la pollution*
* *Stratégie industrielle propre*
* *Stratégie industrielle à faible émission de carbone*
* *Stratégie pour une industrie plus propre*

Bien que l’ensemble des noms proposés ait été bien accueilli, les participants avaient une préférence pour les deux formulations suivantes : *stratégie industrielle propre* et *stratégie pour une industrie plus propre*. Celles-ci ont interpellé les participants pour diverses raisons. Elles étaient simples, directes et claires et beaucoup de participants ont salué la formulation positive de la stratégie, qui mettait l’accent sur son principal avantage (p. ex., *stratégie industrielle propre)* et non sur un aspect négatif (p. ex., réduire la pollution). Certains participants ont soulevé des préoccupations quant à l’utilisation de stratégie industrielle « à faible émission de carbone », estimant que la surutilisation de cette expression avait engendré plus de confusion chez les gens et les avait désensibilisés par rapport à sa véritable signification.

Les participants étaient moins favorables aux trois autres choix de noms. Même s’ils ont souligné que ces noms présentaient judicieusement le plan comme une collaboration, ils les trouvaient en général beaucoup moins clairs.

Les participants ont débattu de l’emploi du terme « stratégie » dans tous les choix, certains proposant de le remplacer par « plan d’action », pour évoquer des activités et des solutions plus concrètes. Dans l’ensemble, les participants convenaient que la formulation du plan devait à la fois cibler les gros pollueurs et être inclusive. De plus, le plan devait selon eux s’adresser à un large éventail d’acteurs de l’économie canadienne.

## Armes à feu (résidents de la GRM, résidents de Kitchener et du sud-ouest de l’Ontario fatigués de la COVID-19 et ayant des comportements plus à risque)

Nous avons demandé aux participants s’ils avaient vu, lu ou entendu quoi que ce soit au sujet des nouvelles mesures du gouvernement du Canada en matière d’armes à feu. Dans l’ensemble, ils les connaissaient peu. Ainsi, même si la plupart des participants avaient entendu parler des mesures proposées, seuls certains ont mentionné spontanément le programme de rachat.

Après avoir obtenu des précisions sur les nouvelles mesures en place (la description des mesures est fournie dans les résultats détaillés), de nombreux participants ont convenu que la nouvelle législation en matière d’armes à feu constituait un pas en avant, ajoutant que c’était bien d’avoir un meilleur contrôle des armes à feu au Canada. Cependant, certains ont exprimé de la frustration devant l’excès de bureaucratie qui rendait la possession d’armes à feu difficile pour les propriétaires d’armes respectueux de la loi et responsables. Quelques participants ont soulevé des préoccupations quant à l’idée que la responsabilité de l’interdiction des armes à feu incombe aux municipalités, estimant que ces règlements devraient être uniformes dans tout le pays.

Des éclaircissements sur le programme de rachat (la description du programme est fournie dans les résultats détaillés) ont été lus aux participants et ces derniers ne croyaient pas qu’un tel programme permettrait de retirer de la rue les armes à feu qu’il vise. Ils ont fait remarquer qu’en général les crimes avec une arme à feu n’étaient pas commis par les propriétaires responsables qui respecteront probablement cette législation, mais bien par ceux qui se sont procuré des armes illégalement. Certains participants se demandaient comment le gouvernement fédéral s’y prendrait pour faire appliquer ces nouvelles mesures.

Invités à dire s’ils pensaient que les propriétaires d’armes à feu interdites allaient les rendre ou les garder, les participants ont formulé des avis partagés. Ceux qui pensaient que la plupart des propriétaires les rendraient ont avancé que ces derniers seraient motivés à les rendre moyennant une rémunération. En revanche, les participants qui croyaient qu’une majorité de propriétaires conserveraient leurs armes à feu avaient l’impression qu’ils agiraient ainsi parce que ces armes ont une valeur sentimentale pour eux ou afin de s’en servir à mauvais escient.

Pour conclure la discussion, nous avons demandé aux participants quelle serait, selon eux, la meilleure approche entre l’approche de rachat que nous venions de leur décrire et un programme de rachat obligatoire. La plupart d’entre eux ont préféré le premier choix. Ils avaient l’impression qu’une approche obligatoire (à laquelle doivent participer les personnes qui possèdent des armes à feu interdites) serait une mesure de contrôle excessive de la part du gouvernement fédéral et pourrait être considérée comme une atteinte au droit à la propriété des Canadiens. D’autres étaient d’avis qu’il y aurait peu de conséquences négatives à laisser ces armes à feu en leur possession puisqu’ils ne les utiliseraient pas et que certains propriétaires pourraient se sentir moins en sécurité sans arme à feu.

## Peines minimales obligatoires (résidents de la GRM, résidents de grandes villes du Canada atlantique)

Nous avons demandé aux participants de la GRM et de grandes villes du Canada atlantique s’ils avaient entendu quoi que ce soit au sujet de modifications aux peines minimales obligatoires. La plupart d’entre eux ont répondu par la négative.

Avant de poursuivre la discussion, nous avons communiqué d’autres renseignements aux participants à propos des peines minimales obligatoires. Compte tenu de l’information fournie, les participants s’entendaient pour dire que l’abolition de certaines peines minimales obligatoires pouvait avoir des effets positifs, donnant comme exemples une plus grande latitude dans la détermination de la peine (surtout dans le cas des infractions liées à la drogue) et la capacité de prendre des décisions au cas par cas. Ils pensaient également que l’abolition de nombreuses peines minimales obligatoires aiderait à désengorger le système judiciaire.

### Énoncés relatifs à l’approche du gouvernement du Canada

Nous avons présenté aux participants une liste de quatre énoncés (qui se trouve dans les résultats détaillés du présent rapport), puis leur avons demandé de désigner ceux qui les faisaient se sentir mieux par rapport à l’approche proposée par le gouvernement du Canada pour réformer les peines minimales obligatoires.

Dans l’ensemble, les quatre énoncés ont été bien accueillis. Selon les participants, toutes les affirmations indiquaient que l’argent des contribuables serait consacré aux peines visant des crimes plus graves, et dans une moindre mesure les infractions moins graves. Ils pensaient aussi que les peines minimales obligatoires actuelles touchaient de manière disproportionnée les Canadiens racialisés. Les participants ont également souligné les problèmes de santé mentale et le besoin de traiter ceux qui en souffrent, au lieu de les incarcérer comme argument en faveur de la flexibilité et du désengorgement du système judiciaire.

Nous avons ensuite montré de nouveau la liste d’énoncés aux participants et leur avons demandé de préciser ceux qui les faisaient se sentir moins bien par rapport à l’approche du gouvernement du Canada. Les participants ont eu de la difficulté à en nommer un.

**COMPLÉMENT D’INFORMATION**

The Strategic Counsel  
Numéro de contrat : 35035-182346/001/CY  
Date d’octroi du contrat : le 18 décembre 2020  
Valeur du contrat : 1 618 838,00 $